

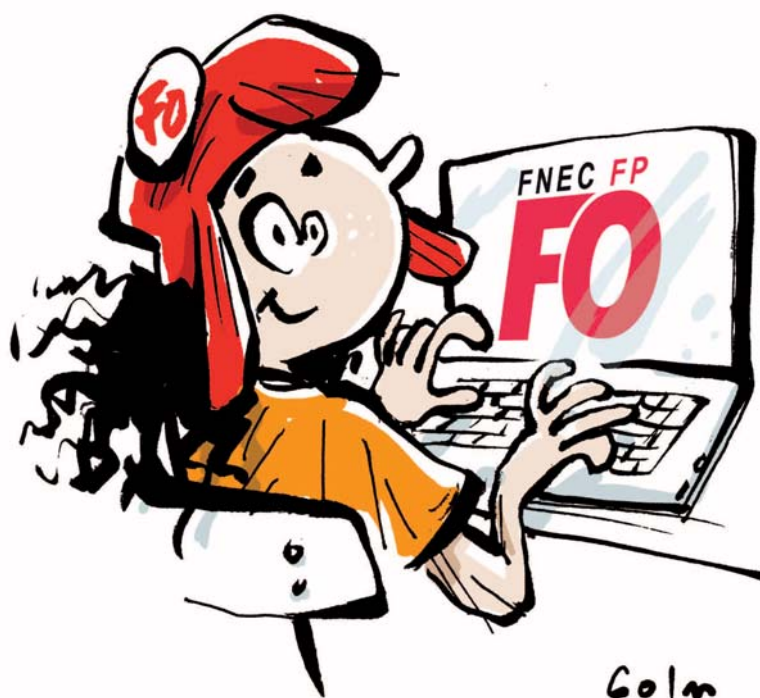
L'ÉCOLE Syndicaliste

N° 443
novembre 2022

**SNUDI
FO**

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière

**Pour mon salaire, pour ma retraite,
pour mon statut,
pour défendre l'École publique...**



**Du 1er au 8 décembre,
je vote FO, je fais voter FO...
et je sais pourquoi !**

actualités confédérales

Non à la réforme des retraites !

Le gouvernement a annoncé qu'il dévoilerait le contenu de la réforme des retraites à la mi-décembre (soit quelques jours après les élections professionnelles dans la Fonction publique). Il entend faire adopter un projet de loi avant la fin de l'hiver afin que la réforme s'applique dès l'été 2023. Les ministres ont pour

l'instant confirmé un report de l'âge légal de départ à 64 voire 65 ans.

L'augmentation de la durée de cotisation est également envisagée par le gouvernement tout comme la remise en cause de certains régimes existants. ■

Extrait de la lettre aux syndicats envoyée par Frédéric Souillot, secrétaire général de la CGT-FO, à l'ensemble des syndicats FO le 7 novembre :

« Sur la réforme des retraites, il n'y a pas de sujet. FO s'opposera à tout projet de réforme visant à détourner les cotisations retraite pour financer d'autres dépenses (santé, autonomie, etc.), à reculer l'âge légal de départ à la retraite et/ou à augmenter la durée de cotisation. Force Ouvrière l'a clairement exprimé, elle ne participera à aucune discussion ou concertation pour mettre en œuvre de telles mesures.

La confédération FO agira sans relâche pour défendre les régimes spéciaux, le Code des pensions civiles et militaires et le système de retraite par répartition, y compris par le rapport de force : 77 % de la population est opposée à l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite.

Conformément au mandat donné par la commission exécutive, tous les syndicats et militants doivent se tenir prêts à s'engager dans la mobilisation la plus large possible, y compris par la grève comme en 2019, dans l'hypothèse où le gouvernement maintiendrait son projet de recul de l'âge de la retraite et/ou d'allongement de la durée de cotisation, comme l'a indiqué le président de la République.

Afin de préparer le rapport de force et la grève, nous proposons à toutes les structures (fédérations, unions départementales, syndicats) une grande campagne de réunions et d'assemblées avec les syndiqués et les salariés. Comme l'a déjà indiqué la confédération, si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, les retraites seront pour nous la mère des batailles. » ■

Communiqué intersyndical



Fait inédit, le 4 octobre dernier, la totalité des organisations syndicales et des organisations de jeunesse adoptaient à l'initiative de FO un communiqué commun « Déterminé.e.s pour nos retraites » dans lequel elles indiquent clairement :

« Les organisations syndicales réaffirment ainsi qu'elles sont, comme la majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite et à une augmentation de la durée de cotisation. » ■

Lycées professionnels : 2 000 manifestants FO à Paris

Ce sont plus de 2 000 manifestants qui ont répondu le 19 novembre à l'appel du SNETAA-FO, syndicat majoritaire dans les lycées professionnels, soutenu par la confédération FO, la FNEC FP-FO et de nombreuses Unions départementales FO.

Ils ont manifesté en direction du ministère pour exiger le retrait du projet Macron-Grandjean de destruction des lycées professionnels, projet qui prévoit notamment pour les élèves une augmentation du nombre de semaines de stages en entreprise au détriment des heures d'enseignement dispensées dans les lycées professionnels et une répartition de celles-ci au niveau local, lycée par lycée.

Les conséquences seraient tout aussi désastreuses pour les lycées professionnels (LP) eux-mêmes, en témoignent par exemple les 6 fermetures de LP prévues à Paris dès la rentrée 2023 !



La manifestation s'est conclue devant le ministère par des prises de parole des secrétaires généraux de la confédération FO, de la FNEC FP-FO et du SNETAA-FO, Frédéric Souillot, Clément Pouillet et Pascal Vivier. FO n'est pas prête à lâcher ! ■



Frédéric VOLLE
Secrétaire général
du SNUDI-FO

Du 1er au 8 décembre, votons FO pour préparer les futurs combats !

Jeudi 8 décembre à 17h, M. Macron et Mme Borne observeront les résultats des élections professionnelles dans la Fonction publique - et en particulier dans l'enseignement - avec une grande attention et une certaine inquiétude.

Alors que Force Ouvrière appelle à réunir partout les personnels et à préparer la grève, comme en 2019, pour faire échec à la réforme des retraites que le président Macron est sur le point d'annoncer,

alors que le secrétaire général de la confédération FO vient de s'adresser à Mme Borne pour exiger dans la Fonction publique une augmentation de la valeur du point d'indice a minima à hauteur de l'inflation,

il est clair qu'une progression de Force Ouvrière n'arrangerait pas leurs affaires !

Une progression de FO n'arrangerait pas les affaires de M. Macron, Mme Borne et M. Ndiaye...

Elle n'arrangerait pas non plus les affaires de M. Ndiaye qui poursuit et aggrave la politique instaurée par son prédécesseur M. Blanquer !

Une progression de Force Ouvrière dans l'enseignement lui enverrait en effet le message suivant :

Nous n'acceptons pas votre pseudo-revalorisation soumise à des tâches supplémentaires ! Nous exigeons une augmentation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie !

Nous n'acceptons pas les 2 000 postes que vous venez de supprimer en ayant recours au 49-3 ! Nous exigeons le recrutement immédiat d'enseignants sous statut par le recrutement de toutes les listes complémentaires et la mise en place de concours à Bac +3 !

Nous en avons assez de la territorialisation et du management dans les écoles, de la mise en concurrence entre les écoles et les personnels ! Nous voulons l'abandon des évaluations d'écoles et de l'expérimentation marseillaise !

Nous n'acceptons plus les ravages de l'inclusion scolaire systématique et exigeons l'ouverture de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux à hauteur des besoins pour y scolariser tous les élèves bénéficiant d'une notification MDPH pour y être affectés !

Nous revendiquons un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH ainsi que l'abandon des PIAL !

Voter FO, c'est construire le rapport de force pour gagner !

Bref, une progression de Force Ouvrière serait une très mauvaise nouvelle pour M. Macron, Mme Borne et M. Ndiaye. Ce serait un point d'appui pour préparer la grève pour gagner sur nos revendications, question qui se posera rapidement avec la réforme des retraites.

Alors, dès le 1er décembre et jusqu'au 8 décembre, votons et faisons voter Force Ouvrière ! Convainquons un par un nos collègues enseignants, AESH et PsyEN de cliquer FO pour tous les scrutins dont ils sont électeurs !

Pas pour un quelconque intérêt de boutique, mais comme un élément important de la construction du rapport de force pour faire reculer ce gouvernement ! ■



SNUDI-FORCE OUVRIÈRE

6/8, rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL
Tél : 01 56 93 22 66
E-mail :
snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :
Frédéric VOLLE

Rédacteur en chef :
Jérôme THÉBAUT

Imprimerie :
Parlons d'Image
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722
CPPAP : 0423S06996

salaires

« Revalorisation » Ndiaye : une provocation !

Le ministère a réuni trois groupes de travail avec les organisations syndicales représentatives pour discuter de « l'attractivité et la revalorisation du métier enseignant ».

Rappelons que le budget de l'Éducation nationale (budget adopté à l'Assemblée nationale avec le 49-3 donc sans vote et sans interventions possibles des députés, et qui supprime 2000 postes d'enseignants pour la rentrée 2023) prévoit :

- 635 millions d'euros consacrés à la « revalorisation sans contrepartie », réservée aux enseignants dans la première partie de carrière ;
- 300 millions consacrés à rémunérer des « missions complémentaires ».

« Revalorisation sans contrepartie » ? Pour qui ?

Malgré les questions soulevées par la FNEC FP-FO lors des différents groupes de travail, le ministère reste dans le flou le plus total. Qui exactement serait concerné par cette « revalorisation sans contrepartie » ? A quelle hauteur ? Indiciaire ou indemnitaire ? Les réponses à ces questions seraient reportées mi-décembre, c'est-à-dire après les élections professionnelles...

Des propositions inacceptables concernant les « missions complémentaires » !

Dans la logique du « pacte » du ministre Ndiaye, il s'agit d'utiliser la question de la « revalorisation » pour mettre en œuvre les orientations déjà déclinées dans le « Grenelle » du ministre Blanquer qui visent à instituer un management de type privé basé sur l'engagement et les résultats. Ainsi, ce n'est plus l'État qui aurait des obligations d'instruction des élèves, en créant les postes né-

cessaires, en remplaçant les enseignants absents, en formant les personnels... Ce serait aux agents de trouver eux-mêmes les solutions, ce qui leur permettrait de perdre un peu moins de pouvoir d'achat.

Cette logique se décline en trois parties :
- prise en charge des élèves en dehors du temps de classe : aide aux devoirs, vacances apprenantes, école ouverte, liens inter-dégrés...

- formation continue des enseignants sur le temps de vacances ;
- participation des enseignants aux actions de pilotage et de coordination : le ministre entend « renforcer la coordination des équipes d'enseignants par disciplines et par niveaux » et « reconnaître et valoriser l'implication dans les projets d'établissement ou d'école. »

Travailler plus pour perdre moins... Pour la FNEC FP-FO, les propositions du ministre sont une véritable provocation !

Les questions de la mobilisation et de la grève sont posées pour obtenir une augmentation indiciaire pour tous les personnels, sans contrepartie, à minima à hauteur de l'inflation ! ■

REVALORISATION SALARIALE DES ENSEIGNANTS



PPCR : une intervention stupéfiante de la FSU...

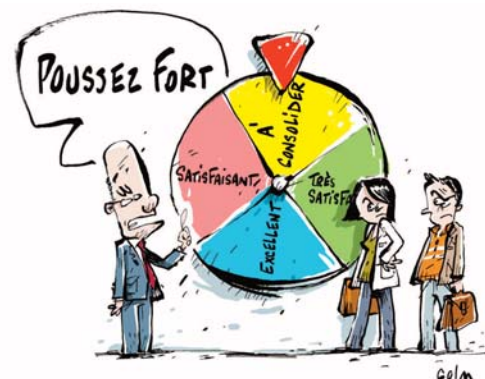
Force Ouvrière se félicite quotidiennement de ne pas avoir signé le protocole PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations), au contraire de la FSU, du SE-UNSA et du SGEN-CFDT, tant ce protocole a mis en place un système d'évaluations arbitraires et injustes, une appréciation bloquée après le 3ème rendez-vous de carrière et une classe exceptionnelle à laquelle la plupart des collègues ne pourront accéder.

Lors d'un groupe de travail, le ministère indique qu'il réfléchit désormais à l'instauration d'un quatrième rendez-vous de carrière.

La FNEC FP-FO a indiqué que les personnels n'étaient pas demandeurs d'un quatrième rendez-vous de carrière mais que certains collègues mal évalués lors du troisième rendez-vous de carrière souhaitent être réévalués.

Rappelons-le, cette appréciation du troisième rendez-vous de carrière est un couperet puisqu'elle est gravée dans le marbre et peut retarder d'au moins 6 ans l'accès à la hors classe...

La FNEC FP-FO revendique donc que les collègues qui le demandent puissent voir leur appréciation réévaluée à la hausse et prise en compte pour le calcul du barème du passage à la hors-classe.



A notre grande stupéfaction, la FSU s'est opposée catégoriquement à cette demande qui semble pourtant être frappée du sceau du bon sens, indiquant que le caractère pérenne de l'appréciation du 3ème rendez-vous de carrière était un aspect fondamental de PPCR dont elle est signataire... ■

Le secrétaire général de FO s'adresse à Mme Borne

Madame la Première ministre,

Le 13 juillet dernier, la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière ainsi que toutes les organisations syndicales et de jeunesse ont rédigé un communiqué commun portant sur la préservation du pouvoir d'achat. Il ressort de celui-ci que le sujet prioritaire est l'augmentation des salaires des travailleurs du secteur privé comme du secteur public.

Dans la Fonction publique, le manque de moyens matériels et le niveau élevé de suppressions d'emplois ont considérablement dégradé la condition de travail des fonctionnaires et agents publics. Et pourtant, leur dévouement, leur niveau d'engagement et leur sens du service public ont permis un temps de compenser cette diminution. Les difficultés de recrutement dans la Fonction publique et les services publics démontrent que ce temps est révolu. La perte de sens dans leur travail, faute de pouvoir continuer à le faire comme ils l'avaient appris, et le manque de reconnaissance de leur engagement, ont conduit de nombreux fonctionnaires et agents publics à changer de travail. C'est ainsi que de nombreux soignants ont quitté l'hôpital, que des enseignants ont renoncé à ce qui était pourtant une vocation, que les concours administratifs ne font plus recette et que de nombreux emplois vacants ne sont donc plus pourvus (...)

Pour FO, les mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État sont des rustines insuffisantes pour répondre à l'inflation galopante. Ce qui a été concédé à l'issue d'âpres négociations, notamment le dégel du point d'indice de 3,5%, ne peut être considéré comme un solde de tout compte, surtout si l'on rappelle que les premiers échelons de la catégorie C et de la catégorie B sont à peine au niveau du Smic, voire en dessous.

Pour FO, il est nécessaire que le gouvernement mette en œuvre la clause de revoyure portant sur la revalorisation du point d'indice de tous les agents de la Fonction publique. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires devrait, a minima, être indexé sur l'inflation galopante. Les indicateurs tendent à annoncer une inflation à 8,5% en décembre prochain.



Nous vous demandons donc de tout mettre en œuvre, dès à présent, pour qu'un alignement de revalorisation soit indexé à cette même inflation à laquelle nous sommes toutes et tous confrontés, afin de préserver le service public. Le service public a une histoire, donnons-lui un avenir car, quoi qu'on puisse en dire, il demeure, dans sa conception originelle, un puissant outil de cohésion sociale, de redistribution et un des fondements de l'égalité républicaine. (...)

Frédéric Souillot, secrétaire général de la CGT-FO ■

Du 1er au 8 décembre, votez **FO**,
le syndicat de la fiche de paie, pour exiger :

- ▶ L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation !
- ▶ Le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !
- ▶ Le refus de toute contrepartie pour être revalorisés !
- ▶ L'abrogation de PPCR et la possibilité pour tous les collègues d'accéder à l'indice le plus élevé de la grille de salaire des professeurs des écoles !
- ▶ Un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH !

postes

Manque de candidats aux concours... A qui la faute ?

Année après année, le nombre de candidats aux concours de personnels de l'Éducation nationale, et en particulier aux concours enseignants, s'effondre.

Le gouvernement a ainsi annoncé la prolongation de deux semaines, c'est-à-dire jusqu'au 2 décembre, du délai d'inscription aux concours enseignants, CPE, PsyEN, personnels administratifs... en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits.

L'an dernier, le ministère se cachait derrière la réforme des concours pour expliquer cette baisse. Lors de l'audience de la FNEC FP-FO le 15 novembre, le ministère a reconnu que les difficultés de recrutement n'étaient pas liées à la réforme puisque malgré la prolongation de l'ouverture des concours, il y avait moins de candidats.

A qui la faute ?

A ce gouvernement et aux précédents qui ont mis en place la masterisation et imposé la détention d'un diplôme à Bac +5 au lieu d'un Bac +3 pour se présenter aux concours.

C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la FNEC FP-FO, seule, avait voté en 2010 contre les projets de décrets relatifs à la masterisation au comité technique paritaire ministériel, au conseil supérieur de l'Éducation et au conseil supérieur de la Fonction publique d'État.

D'autre part, comment ne pas lier la baisse du nombre de candidats aux concours avec l'effondrement du pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation nationale ? Comme tous les fonctionnaires, ils ont perdu 23% de leur pouvoir d'achat depuis 2000. Cette baisse atteindra des records en 2022 puisque le point d'indice n'a été augmenté que de 3,5% alors que certains indicateurs annoncent une inflation à 8,5% en décembre prochain.

Que répond le ministre ?

En septembre, il a été contraint d'annoncer que les académies pouvaient avoir recours à la liste complémentaire. Pour autant dans certaines d'entre elles (La Réunion, Lyon...), il y a encore de nombreux candidats sur la liste complémentaire qui n'ont pas été appelés alors que ces académies recrutent des personnels contractuels.

Pour pallier les difficultés de recrutement, la mise en place de « job dating » inacceptables a ainsi fait exploser le recrutement de

L'ÉCOLE ROULÉE



contractuels notamment dans le 1er degré. Il a par exemple doublé dans l'académie de Versailles atteignant le nombre de 1 147.

En réponse à la revendication de la FNEC FP-FO d'organisation de concours exceptionnels à Bac +3, le ministre répond par l'organisation d'un concours exceptionnel pour les contractuels du 1er degré uniquement, sous condition d'ancienneté et seulement dans 3 académies (Créteil, Versailles, Guyane).

La FNEC FP-FO maintient plus que jamais sa revendication d'abrogation de la masterisation et de retour à un recrutement des enseignants à Bac +3 pour élargir le vivier des candidats et réclame l'annulation des 2 000 postes d'enseignants supprimés pour la rentrée 2023 à grands coups de 49-3 à l'Assemblée nationale.

Enfin, la FNEC FP-FO exige plus que jamais l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation et l'ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans, de manière à ce que tous les personnels soient augmentés de manière indiciaire et sans contrepartie. C'est le sens de la pétition dont elle a pris l'initiative.

Le secrétaire général de la confédération FO a écrit à la Première ministre E. Borne pour demander la mise en place de la clause de revoyure pour les salaires dans la Fonction publique. La FGF-FO s'est également adressée au ministre S. Guérini pour exiger une négociation immédiate.

Alors que les personnels sont confrontés quotidiennement à des effectifs surchargés dans les classes, au manque de remplaçants, de RASED, le SNUDI-FO, avec sa fédération, maintient toutes ses revendications :

- Recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et réabondement de celles-ci !
- Titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !
- Recrutement des enseignants au niveau licence ! ■



évaluations d'écoles

Abandon des évaluations d'écoles !

La FNEC FP-FO a été reçue au ministère le 15 novembre sur la question des évaluations d'écoles afin d'en revendiquer l'abandon. Sollicités par le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, la CGT et SUD avaient refusé de s'associer à cette démarche.

Les représentants du ministre ont indiqué que l'évaluation des écoles et établissements est prévue par la loi pour une école de la confiance (art. 40), qui met en place le conseil d'évaluation de l'école et ont rappelé que, depuis la loi de refondation du ministre Peillon, l'Éducation nationale n'a plus le monopole de l'évaluation de l'efficacité du service public, les « partenaires de l'École » ont aussi leur mot à dire.

Il est à noter que le ministère n'a répondu aucunement aux affirmations soutenues par FO. Il reconnaît que le conseil d'évaluation de l'école n'a aucune structure juridique et que les arguments portés par FO sur les questions statutaires et réglementaires ne peuvent être contredits. Le ministère n'a donc pu affirmer à aucun moment le caractère obligatoire des évaluations...

Le SNUDI-FO attire l'attention sur le piège tendu via les concertations « Notre Ecole faisons-la ensemble ».

Dans la logique des évaluations d'écoles et de la mise en concurrence de celles-ci, depuis quelques semaines, toutes les écoles du pays sont sollicitées afin qu'elles organisent les concertations « Notre Ecole, faisons-la ensemble ».

Selon le ministère, l'objectif de la démarche serait de « *Faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités* ».

S'appuyant sur les 500 millions d'euros prévus dans le budget de l'Éducation nationale pour l'élaboration de projets dits d'« innovation pédagogique » en présence des parents et des élus, des IA-DASEN et IEN incitent vivement les écoles à s'inscrire dans ce dispositif.

Il est clair, comme l'a laissé entendre le recteur de l'académie d'Orléans-Tours, que les écoles qui s'inscriraient dans les concertations « Notre Ecole faisons-la ensemble » se verraient contraintes, notamment via les évaluations d'écoles, de rendre des comptes sur l'utilisation des fonds qu'elles percevraient!

Ce que le président Macron a annoncé dans son discours de Marseille le 25 août 2022 et ce que le ministre Ndiaye essaie de mettre en place, ce n'est ni plus ni moins que la généralisation de l'expérimentation marseillaise.

Une forte menace pèse donc sur le statut des enseignants des écoles qui s'inscriraient dans un tel dispositif avec notamment un risque de profilage des postes et de recrutement via une commission en présence des directeurs d'école, comme à Marseille.

Rappelons que le ministre a confirmé le volontariat pour la mise en place de ces concertations. Le SNUDI-FO sera vigilant quant aux pressions qui seraient faites sur les personnels.

Le SNUDI-FO refuse cette logique des concertations territoriales qui entrainera de nouvelles expérimentations et dérèglementations et réaffirme son exigence d'abandon de l'expérimentation marseillaise. A l'école territorialisée que veut achever le président Macron, le SNUDI-FO opposera toujours ses revendications de défense de l'École de la République. ■

Yvelines

Rassemblement pour l'abandon des évaluations d'écoles

Une cinquantaine de collègues se sont rassemblés mercredi 16 novembre devant la DSDEN des Yvelines à l'appel du SNUDI-FO (qui avait pris l'initiative de cette manifestation), du SNUipp-FSU, de la CGT Educ'action et de SUD Education pour revendiquer l'abandon des évaluations d'écoles et pour exiger que l'IA-DASEN respecte le volontariat pour chaque école sollicitée pour mettre en oeuvre ce dispositif. Aux Mureaux, à Versailles, Maule, Beynes, Conflans, Sartrouville, les personnels des écoles maintiennent leur demande : les collègues et les équipes ont bien d'autres choses à faire !

Durant l'audience, les collègues qui refusent l'évaluation d'école se sont largement exprimés devant les représentants de l'IA-DASEN, celle-ci n'ayant pas daigné être présente pour recevoir



la délégation ! Face à l'absence de réponses positives aux revendications, le SNUDI-FO reste déterminé à poursuivre la mobilisation pour l'abandon de ce dispositif et à défendre les écoles qui refusent toujours de le mettre en place ! ■

DU 1^{ER} AU 8 DECEMBRE, VOTE

VOTER FO C'EST VOTER POUR :

▶ L'augmentation immédiate des salaires pour tous, sans contrepartie et sous forme indiciaire, a minima au niveau de l'inflation et l'ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans ! ■

▶ Le refus de tout report de l'âge de départ en retraite, de tout allongement de la durée de cotisation et le maintien de tous les régimes existants dont le Code des pensions qui nous garantit une retraite calculée sur la base de 75% du traitement des 6 derniers mois ! ■

▶ L'abandon de toutes les mesures qui entendent détruire l'École publique, liquider notre statut et instaurer un management digne des entreprises privées dans les écoles : évaluations d'écoles, expérimentation marseillaise, loi Rilhac, accompagnement-PPCR ! ■

▶ Des créations de postes à hauteur des besoins et le recrutement immédiat d'enseignants sous statut par le recrutement de toutes les listes complémentaires et la mise en place de concours exceptionnels à Bac +3 ! ■

▶ L'ouverture de places à hauteur des besoins dans les établissements sociaux et médico-sociaux, un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH et l'abandon des PIAL qui diminuent les heures d'accompagnement dues aux élèves ! ■

LE SERVICE PUBLIC

A UNE HISTOIRE



**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

**DU 1^{ER} AU 8
DECEMBRE
JE VOTE**

FO

**ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE**

▶ Le respect de nos droits en matière de mutations, de promotions, de temps partiels et l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique qui instaure le règne de l'arbitraire ! ■

Combien de fois devrez-vous voter FO ?

- ▶ Les **professeurs des écoles & instituteurs** votent 3 fois : conseil social d'administration ministériel (CSA ministériel), conseil social d'administration académique (CSA académique) et commission administrative paritaire départementale (CAPD).
- ▶ Les **AESH et enseignants contractuels** votent 3 fois : CSA ministériel, CSA académique et commission consultative paritaire (CCP).
- ▶ Les **professeurs des écoles stagiaires et PsyEN stagiaires** votent 2 fois : CSA ministériel et CSA académique.
- ▶ Les **professeurs des écoles détachés dans le corps des PsyEN** votent 5 fois : CSA ministériel, CSA, académique, CAPD, commission administrative paritaire académique des enseignants & PsyEN (CAPA enseignants & PsyEN), commission administrative paritaire nationale des enseignants & PsyEN (CAPN enseignants & PsyEN).
- ▶ Les **PsyEN** votent 4 fois : CSA ministériel, CSA académique, CAPA enseignants & PsyEN, CAPN enseignants & PsyEN.

VOTEZ POUR LES LISTES FO !

SNUDI
FO

(à afficher en salle des maîtres)

MAIS AU FAIT, QUI A VOTÉ QUOI ?

Dans le cadre des élections professionnelles, qui auront lieu du 1er au 8 décembre, plusieurs fédérations syndicales déposent des listes et sollicitent vos suffrages... Mais qu'ont-elles voté ces dernières années ? Ce résumé devrait vous aider à y voir clair !

PPCR

Le protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) a mis en place un système d'évaluations arbitraires et injustes, une appréciation bloquée après le 3ème rendez-vous de carrière et une classe exceptionnelle à laquelle la plupart des collègues ne pourront accéder. Avec le dispositif d'accompagnement continu prévu par le décret PPCR, les visites de la hiérarchie dans les classes se multiplient transformant les fonctionnaires en « stagiaires à vie ». ■

Vote au comité technique ministériel (CTM) du 7 décembre 2016 :

Contre : FO, CGT, SNALC / Pour : FSU, CFDT, UNSA

Masterisation

La FNEC FP-FO a été la seule à refuser la masterisation des concours d'enseignement, qui a eu pour conséquence de diviser le nombre de candidats au concours par deux et de développer la contractualisation. Aujourd'hui, dans plusieurs académies, il y a moins de candidats que de places aux concours... ■

Vote au comité technique paritaire ministériel (CTPM) de 2010 : Seule FO vote contre.

CAPPEI

Le décret qui instaure le CAPPEI fusionne et fait disparaître les options A, B, C, D, E, F et G. Il diminue les horaires de formation. Il vise à transformer les enseignants spécialisés en VRP de l'École inclusive. ■

Vote au conseil supérieur de l'Éducation (CSE) : FO vote contre le décret, la FSU ne participe pas au vote.

Loi Rilhac

Avec la loi Rilhac, le directeur est placé sous l'autorité académique à travers une « délégation de compétences » dans l'objectif d'en faire un quasi supérieur hiérarchique des autres enseignants, chargé d'« entériner et de mettre en œuvre les décisions du conseil d'école », renforçant la mainmise des élus et autres « partenaires » de l'École. Un décret d'application de la loi Rilhac crée des « référents direction d'école » : des supers directeurs choisis avec soin et chargés de mettre au pas les directeurs d'école. ■

Lors du CTM, la FNEC FP-FO a voté contre le projet de décret « référents direction d'école ». La CFDT et le SNALC ont voté pour. La FSU et l'UNSA se sont abstenus.

Fusion des corps d'inspection

La fusion des corps d'inspection (IEN et IA-IPR) est en préparation pour faire disparaître les IEN au moment où les directeurs d'école ont une « délégation de compétences des autorités académiques » afin qu'ils assument de nouvelles missions en lieu et place des IEN. Pour préparer cette fusion, le ministère met en place le RIFSEEP (régime indemnitaire instaurant le salaire au mérite) pour les inspecteurs. ■

Vote au CTM sur le RIFSEEP des inspecteurs dans le cadre de la fusion :

Contre : FO / Pour : FSU, CFDT, UNSA



Plus de 600 listes FNEC FP-FO, 101 listes FO dans le 1er degré... et une liste FO chez les inspecteurs !

Dans le cadre des prochaines élections professionnelles, la **FNEC FP-FO** déposera plus de 600 listes dans les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports et de la Culture. Pour la première fois **FO** déposera une liste à la commission administrative paritaire nationale des inspecteurs de l'Éducation nationale. Alors que le ministère tente d'imposer les évaluations d'écoles, l'expérimentation marseillaise et le management PPCR dans les écoles, le fait que, pour la première fois, une liste **Force Ouvrière** chez les inspecteurs s'élève contre ces projets est un message clair envoyé au ministre Ndiaye ! D'autant plus que dans le premier degré, 101 listes et 1624 candidats **Force Ouvrière** sont déposés dans les élections aux CAPD des professeurs des écoles et instituteurs !

inclusion systématique

Indre-et-Loire

1 100 élèves en attente de places en ITEP, IME et SESSAD !

Le CDEN (comité départemental de l'Éducation nationale) d'Indre-et-Loire s'est réuni jeudi 10 novembre en préfecture. A cette occasion, l'IA-DASEN a communiqué les listes d'attente de places en établissements médico-sociaux :

- 52 élèves sont en attente de places en ITEP,
- 265 élèves sont en attente de places en SESSAD ITEP,
- 400 élèves sont en attente de places en IME,
- 410 élèves sont en attente de places en SESSAD pour déficience intellectuelle.

Soit plus de 1 100 élèves sans soins, scolarisés en milieu ordinaire ou dans une structure non adaptée !

Un scandale qui met au grand jour ce que FO a été seule à dénoncer pendant de longues années ! Alors qu'une partie du CDEN a été consacrée à la présentation des concertations

« Notre Ecole faisons-la ensemble » ou du dispositif « Terre Ecole » annoncé sur le canton de Montrésor qui ne sont ni plus ni moins que la généralisation de l'expérimentation marseillaise, la FNEC FP-FO a dénoncé ce scandale de déréglementation pour laquelle le président Macron fait du chantage avec une enveloppe de 500 millions d'euros pendant que plus d'un millier d'élèves n'ont pas les soins auxquels ils peuvent prétendre !

Quelle indécence ! Le bras de fer est engagé !

La FNEC FP-FO a rappelé et dénoncé le fait que l'ONU a demandé à la France en août 2021 de fermer ses IME et ITEP, jugés discriminatoires ! La FNEC FP-FO prend contact avec la FCPE et propose une action unitaire en direction de l'agence régionale de santé (ARS) et des autorités pour obtenir les ouvertures de postes ! ■

Landes

Avis adopté au CDEN du 7 novembre

Avis déposé par la FNEC FP-FO au conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) des Landes du 7 novembre 2022 relatif au manque de places dans les structures médico-sociales pour certains élèves en situation de handicap :

Informés de l'inclusion scolaire par défaut de certains élèves en situation de handicap, dans le meilleur des cas dans des dispositifs ULIS, mais en grande majorité dans une classe « ordinaire », faute de places suffisantes dans les structures médico-sociales des Landes (ITEP – IME – IMPro...), où ils bénéficieraient, dans une classe à effectif réduit, d'un enseignement adapté à leur handicap avec des personnels d'enseignement et d'éducation spécialisés, avec l'appui et l'aide d'une équipe de soins,

informés que cette inclusion, quel que soit le handicap, dans le milieu scolaire « ordinaire » de ces élèves, même aidés par un AESH, est source de grandes souffrances tant des élèves concernés et de leurs parents, que des autres élèves des classes et des enseignants.es qui doivent faire face à des situations extrêmement difficiles à gérer,

informés que lors d'une audience avec le directeur départemental de l'ARS le 21 septembre dernier, il a été déclaré aux participants que pour notre département des Landes au moins un IME supplémentaire serait nécessaire afin de réduire les listes d'attente et, par là même, la durée de satisfaction des demandes,

le CDEN des Landes, réuni le 7 novembre 2022, demande aux autorités publiques de prendre, dans les meilleurs délais, toutes les mesures nécessaires et indispensables pour une augmentation sensible du nombre de places dans les structures médico-sociales du département.



Par ailleurs, informés également que quelque 82 majeurs en situation de handicap, notamment du fait de « l'amendement Creton », sont dans un des 5 IME du département alors qu'ils devraient bénéficier d'une structure pour adultes, le CDEN des Landes demande aux différentes parties concernées (conseil départemental, associations privées, ARS...) de corriger au mieux cette anomalie par une augmentation sensible de l'offre de places dans les « structures adultes » (établissements d'accueil médicalisés, établissements ou services d'aide par le travail, foyers de vie, foyers d'hébergement...) Ainsi, seront libérées d'autant des places en faveur d'élèves mineurs en situation de handicap.

POUR : FO /FSU /UNSA/ FCPE

Abstention : Conseil départemental / Conseil régional / DDEN

NPPV : Association des maires des Landes ■

inclusion systématique

Hérault

Pétition départementale

Le SNUDI-FO 34 a réuni mardi 15 novembre 38 collègues (PE adjoints, TR, ZIL, directeurs, enseignants spécialisés en RASED, en ULIS, psychologues, AESH) sur la question de l'inclusion scolaire systématique. A l'issue de la réunion, les collègues ont décidé de rédiger une pétition dont voici quelques extraits.

La mascarade de l'inclusion pour économiser sur le dos des élèves handicapés, ça suffit ! 1 000 places en établissements spécialisés ! 300 postes de professionnels !

Nous, professeurs des écoles et AESH de l'Hérault, avec le recul des années, nous constatons que l'inclusion systématique est un échec complet, sur toute la ligne. Sous prétexte de bons sentiments le seul véritable objectif a été de faire des économies sur le dos des enfants handicapés, des familles, et surtout de nous, les enseignants, qui nous retrouvons à pallier le manque de places en structures spécialisées. En effet, les différents gouvernements se sont acharnés à limiter au maximum l'accès aux IME, ITEP, SESSAD et ULIS, pour la seule et unique raison que cela coûte de l'argent. De même, les PIAL sont un outil de diminution du temps d'accompagnement de l'élève et de gestion du manque d'AESH.

Les enfants ne sont plus pris en charge convenablement, les élèves sont dans des conditions d'apprentissage dégradées parfois à la limite du supportable, et nous subissons au quotidien des situations qui ne relèvent pas de nos compétences, entraînant de la souffrance pour les enfants, les familles, les person-



Montpellier

nels, qui sont de plus en plus nombreux à être en congé maladie.

Aussi, nous le disons solennellement : cela doit s'arrêter. Cette mascarade doit s'arrêter, les moyens pour accueillir dignement les enfants doivent être rendus et le statut des enseignants respecté. La culpabilisation pour faire accepter la pénurie de moyens doit s'arrêter.

Dans l'Hérault, nous demandons au rectorat ainsi qu'à l'ARS :

- la création immédiate de 700 places en IME, 1 000 au total dans les établissements spécialisés et ULIS,
- la création et le recrutement immédiats de 300 postes de professionnels nécessaires (personnel éducatif, professeurs des écoles spécialisés, personnel médical, paramédical, psychologues, assistantes sociales). ■

Vaucluse

Le SNUDI-FO à l'offensive contre l'inclusion systématique !

Ce sont 80 collègues PE et AESH qui étaient présents au stage syndical « ASH et inclusion systématique » organisé par le SNUDI-FO 84 à Avignon ce vendredi 18 novembre !

C'est la preuve que la question des conséquences de « L'Ecole inclusive » est une des préoccupations majeures des personnels. Le constat est sans appel, l'Ecole craque de partout suite aux mesures successives des différents gouvernements de démantèlement de l'enseignement et des structures spécialisés :

- des notifications d'accompagnement par des AESH non respectées, des affectations d'élèves relevant de soins dans des structures non adaptées à leurs besoins voire en milieu ordinaire faute de places ;
- des situations intenable dans des classes avec des scènes de violence inacceptables et des conditions de travail intolérables qui entravent tout apprentissage !

Trop, c'est trop !



Avignon

Le SNUDI-FO 84 prend l'initiative d'appeler à la rédaction d'un livre noir de l'inclusion scolaire systématique à partir de témoignages des personnels avant la tenue d'une conférence de presse et d'une demande d'audience à l'IA-DASEN. ■

AESH

Pour la grève et une manifestation nationale à Paris !

Plus de 230 inscriptions ! Plus de 150 connexions ! 58 départements représentés ! Une dizaine de comités départementaux d'AESH présente ! 26 prises de parole ! La réunion nationale AESH/AED organisée en visio par la FNEC FP-FO mercredi 16 novembre a été un véritable succès.

La quasi-totalité des prises de parole a rappelé la nécessité absolue de la satisfaction des revendications urgentes : augmentation des salaires, création d'un corps de la Fonction publique pour les AESH et les AED (assistants d'Éducation), abandon des PIAL.

De nombreuses interventions ont également dénoncé la dégradation des conditions de travail due à la gestion d'élèves très difficiles, violents et ingérables confirmant ainsi l'hypocrisie de la politique de l'inclusion scolaire systématique et la nécessité de l'ouverture immédiate de places dans les structures spécialisées et adaptées.

Plusieurs interventions ont porté sur la réussite de la montée à Paris des AESH du 19 octobre 2021 qui a permis de mettre au premier plan leurs revendications et de contraindre le gouvernement à faire des annonces. Pour autant, celles-ci sont loin de répondre aux exigences et la promesse d'une augmentation de 10% des salaires pour les AESH



en septembre 2023 est perçue comme une ultime provocation. La question de l'amplification de la mobilisation est donc une évidence.

À chaque fois, la volonté de monter porter les revendications directement au gouvernement, dans l'unité la plus large avec les autres organisations syndicales, la FCPE et les associations de parents d'élèves en situation de handicap, s'est exprimée. C'est le mandat qui a été donné à la FNEC FP-FO, par l'appel adopté à l'unanimité des participants moins 2 votes contre. ■

Appel de la réunion nationale AESH/AED organisée par la FNEC FP-FO le 16 novembre

Nous, AESH et AED, participants à la réunion nationale organisée par la FNEC FP-FO, avec la présence de FO enseignement agricole, le mercredi 16 novembre 2022, nous félicitons des près de 200 connexions et des 26 prises de parole de délégués mandatés par leur syndicat FO ou par des comités départementaux constitués.

Face à la situation économique et sociale, nous rappelons l'urgence de la satisfaction de nos revendications essentielles : **« un vrai salaire, un vrai statut et l'abandon des PIAL ! »**

Nous avons pris connaissance qu'un texte de loi proposant la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH devrait être débattu à l'Assemblée nationale dans les prochains jours. Cette annonce montre que les mobilisations de ces dernières années et particulièrement la montée des AESH à Paris le 19 octobre 2021, a permis de mettre au centre des débats la question de la création d'un vrai statut pour les précaires de l'Éducation nationale. Nous estimons donc qu'il faut amplifier le rapport de force pour obtenir satisfaction sur toutes nos revendications.

Alors que les prix flambent et que l'inflation pourrait atteindre les 10% en fin d'année, nous indiquons que l'urgence absolue, c'est l'augmentation immédiate de nos salaires. La confédération FO et la Fédération Générale des Fonctionnaires FO ont demandé à la Première ministre et au ministre de la Transformation de la Fonction publique que des négociations salariales soient

immédiatement réouvertes dans la Fonction publique. Nous attendons toujours des réponses. Face à la surdité du gouvernement, nous estimons donc que, maintenant, nous n'avons pas d'autre solution que d'aller arracher nos revendications directement chez notre employeur.

C'est pourquoi nous mandatons la FNEC FP-FO pour organiser une première journée de grève et de manifestation nationale à Paris en direction du gouvernement en début d'année 2023, pour l'augmentation immédiate de nos salaires à minima à hauteur de l'inflation, pour la création de corps de fonctionnaires pour les AESH et les AED, pour l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation.

Dans cette perspective, nous mandatons également la FNEC FP-FO pour prendre contact avec les autres organisations syndicales afin de proposer qu'elles se joignent à cette initiative et de décider d'une date pour le début de l'année 2023.

Dès maintenant, nous appelons les AESH et les AED à se réunir dans les départements et les établissements, si possible dans l'unité la plus large avec les organisations syndicales, les associations de parents d'élèves en situation de handicap, la FCPE... pour préparer cette initiative et prendre les pré-inscriptions pour la montée à Paris. ■

Adopté à l'unanimité des participants moins deux voix contre

Le scandale de l'école « Saliège » à Toulouse !

J eudi 1er septembre, le ministre de l'Éducation nationale, le préfet, le recteur d'académie, le maire de Toulouse, la présidence de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, ont inauguré l'école primaire publique laïque dite « Saliège » en présence de l'Archevêque de Toulouse, du président du consistoire de France et de divers représentants politiques et religieux.

**« Seigneur, ayez pitié de nous.
Notre-Dame, priez pour la France »**

A l'intérieur de l'école, dans le hall, M. le maire a fait fixer deux plaques inaugurales :

- la première mentionne les participants officiels de la cérémonie,
- sur la deuxième apparaissent l'effigie du cardinal Jules-Géraud Saliège en tenue religieuse, ses armoiries de prélat, sa devise « *sub Umbra illius* » issue d'un cantique biblique, et une des deux versions de sa lettre du 23 août 1942 dans laquelle on peut lire par exemple : « *Il y a une morale chrétienne, il y a une morale humaine qui impose des devoirs et reconnaît des droits... Ils viennent de Dieu... Seigneur, ayez pitié de nous. Notre-Dame, priez pour la France...* »

De tels écrits ont-ils leur place sur le fronton d'une école de la République ? Ces actes constituent une entrave à l'obligation de laïcité et de neutralité de l'École publique. Des dizaines de textes constitutionnels, législatifs et jurisprudentiels l'attestent.

L'article 28 de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat « *interdit d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions* ». Le Conseil d'État « *impose à l'ensemble des services publics les principes de laïcité et de neutralité et l'interdiction faite aux agents de manifester leurs croyances religieuses dans leur fonction.* »



Les lois de la République renforcent également la protection des élèves contre tout prosélytisme idéologique, économique et religieux. L'Etat protège la liberté de conscience des élèves. « *Les comportements constitutifs de pressions sur les croyances des élèves ou de tentatives d'endoctrinement de ceux-ci sont interdits dans les écoles publiques* ».

Par le choix du nom de l'école, par son inauguration par les plus hautes autorités de l'Etat et religieuses, par l'affichage au sein même de l'école de panneaux montrant un haut dignitaire religieux portant tenue et signes religieux, les autorités méconnaissent les principes de neutralité et de laïcité du service public.

La réponse stupéfiante des représentants du ministre

Aussi, M. le maire et les autorités de l'Etat doivent ordonner le retrait immédiat des deux plaques apposées à l'intérieur de l'école primaire et que celle-ci soit renommée en usant d'un substantif ou du nom d'une personnalité offrant l'assurance du respect des principes fondateurs de l'École publique.

La FNEC FP-FO a été reçue au ministère le 15 novembre pour porter cette demande. La réponse des représentants de M. Ndiaye est stupéfiante : « *la direction des affaires juridiques a expertisé votre demande et considère qu'il n'y a pas de remise en cause de la loi de 1905 dans cette affaire (!).* »

Et dire que le ministre se prétend grand défenseur de la laïcité...

La FNEC FP-FO continuera à agir pour le changement de nom de l'école et le retrait des deux plaques. ■

mutations

Calendrier des mutations interdépartementales

Date	Opération
16 novembre 2022	Ouverture du serveur pour saisir ses vœux
28 novembre 2022	Fermeture du serveur POP (postes à profil)
7 décembre 2022	Fermeture du serveur pour saisir ses vœux
14 décembre 2022	Date limite d'envoi des pièces justificatives
16 janvier 2023	Date limite pour les demandes tardives (rapprochement de conjoints, modification de la situation familiale)
17 janvier 2023	Affichage des barèmes dans SIAM
Du 17 au 31 janvier 2023	Période de vérification et de contestation des barèmes
6 février 2023	Publication des barèmes définitifs
10 février 2023	Date limite d'annulation des participations
7 mars 2023	Diffusion individuelle des résultats



A propos du mouvement POP (postes à profil)

A lors que 243 POP étaient proposés l'an passé, ce sont désormais 318 POP qui sont introduits ! Concernant le « mouvement POP », voici le bilan qu'en tire le ministère : « Une des ambitions liées aux 12 engagements du Grenelle de l'éducation est de passer à une gestion plus individualisée des RH, (...) Il permet de mettre en valeur les projets des écoles et établissements autour d'objectifs partagés. (...) L'intérêt de ce dispositif est de pourvoir les postes proposés, hors barème par des profils adaptés aux exigences du poste. »

Pour résumer en français explicite, le mouvement POP est un recrutement « à la tête du client ». Ce mouvement national POP permet à chaque DASEN d'opérer un recrutement à l'échelle nationale, hors barème, à la manière du recrutement des entreprises dans le privé. Si l'on considère que 168 POP ont été finalement pourvus en 2022 (bilan chiffré du ministère), ce sont donc des nouveaux POP qui sont proposés pour 2023, et en grand nombre ! Cette 2ème année d'« expérimentation » confirme la remise en cause directe des perspectives de mutation pour les collègues qui font valoir une priorité légale de mutation (rapprochement de conjoints, handicap...) et l'attaque contre notre statut : le SNUDI-FO ne l'accepte pas.

Le SNUDI-FO le répète : la seule attente des enseignants candidats à la mutation reste que les perspectives de mutation soient réellement augmentées pour qu'ils puissent muter. Cela ne peut passer que par une augmentation significative des postes proposés aux concours et donc un recrutement massif d'enseignants fonctionnaires d'Etat, par la création massive de postes statutaires dans tous les départements. Ce n'est évidemment pas le projet du ministre qui décide de supprimer 1 117 postes dans le 1er degré en 2023 avec l'article 49-3 ! ■

Calendrier spécifique postes à profil (POP)

- Du mercredi 16 novembre au lundi 28 novembre 2022 : saisie des candidatures sur postes à profil sur Colibris via SIAM I-Prof.
- A compter du lundi 28 novembre 2022 : instruction des candidatures et organisation des entretiens.
- Janvier 2023 : communication des résultats aux enseignants. Ils doivent confirmer l'acceptation dans Colibris. Sans confirmation dans le délai indiqué sur Colibris, le poste est proposé à un autre collègue.

Scandale des refus de mutations : le SNUDI-FO demande à être reçu en urgence au ministère !

60 professeurs des écoles originaires de nombreux départements étaient réunis en visio mercredi 28 septembre avec le SNUDI-FO car leur demande de changement de département n'aboutit pas, pour certains depuis de nombreuses années ! Ils n'acceptent plus cette situation !

C'est la raison pour laquelle le SNUDI-FO interpelle le ministère pour demander à être reçu en urgence mercredi 30 novembre à 14h. Il organise à cette occasion une conférence de presse et invite les collègues qui le peuvent à être présents ou à se faire représenter.

élections professionnelles

Une liste FO pour la première fois chez les IEN !

Interview de David Mégret, responsable du secteur Inspecteurs de l'Éducation nationale au sein du syndicat Indépendance & Direction Force Ouvrière.

Bonjour David, peux-tu te présenter ?

Je suis IEN depuis 3 ans maintenant. Je suis entré dans la Fonction publique en 1995 comme professeur des écoles. Je ne me suis décidé à devenir IEN qu'après un long parcours professionnel qui est selon moi nécessaire à la compréhension de notre système éducatif, à l'appréhension des contraintes qui pèsent sur les uns et les autres dans leur exercice quotidien. Je travaille aujourd'hui dans la circonscription de St-Paul 2, sur l'île de La Réunion. Mon engagement au sein de FO est récent, un peu plus de deux ans, mais intense puisque l'idée de la création d'un syndicat des corps d'inspection a fait son chemin. Le secteur IEN ID-FO est maintenant implanté dans 8 académies et portera une liste CAPN aux élections professionnelles de décembre prochain.

Quelles difficultés rencontrent aujourd'hui les inspecteurs de l'Éducation nationale ?

Les discussions avec les plus expérimentés des collègues mettent en lumière la dégradation très importante des conditions de travail des IEN, qui peut être reliée aux contre-réformes qui impactent aussi tous les personnels de l'Éducation nationale.

Rien que sur les 5 dernières années, c'est considérable : mise en place des PIAL, rémunération dite « au mérite », projet de fusion des corps d'inspection, évaluations d'écoles et d'établissements, développement exponentiel de l'instruction dans les familles et des écoles privées hors-contrat que nous devons contrôler ...

Le recrutement massif de personnels contractuels est un autre aspect qui nous préoccupe. De plus en plus de secrétaires de circonscription sont par exemple recruté(e)s sous contrat, à temps partiel, sans formation alors que des listes complémentaires aux concours administratifs existent dans les académies.

A ces contre-réformes, s'ajoutent des injonctions quasi quotidiennes, parfois contradictoires, souvent liées à l'actualité plus qu'à une politique éducative pensée et organisée au long cours en faveur de l'intérêt général.

Quelles revendications porte le secteur IEN d'Indépendance & Direction FO ?

Nous sommes très attachés au statut général de la Fonction publique et nous pensons que les méthodes issues du privé que le ministère veut imposer (nouveau management public, rémunération dite « au mérite », évaluations en tous genres, expérimentations locales...) sont profondément inadaptées au service public : l'entreprise privée et l'École poursuivent deux objectifs différents, le profit pour l'une, la lutte contre les inégalités et la réussite de tous les enfants de la nation pour l'autre.

A ce titre, nous revendiquons notamment :

- le recours au recrutement sous statut par voie de concours et l'abandon du recours aux contrats ;

- l'abandon de toute forme de rémunération dite « au mérite ».

Le ministère, avec le vote favorable de l'UNSA et de la FSU, a réussi à introduire dans notre rémunération une part variable.

Nous alertons et nous constatons que la rémunération dite « au mérite » devient un moyen de nous mettre au pas ;

- la refonte de notre grille indiciaire ;

- la défense des 3 statuts des corps d'inspection : IEN 1er degré, IEN 2nd degré, IA-IPR ;

- l'abandon des évaluations d'écoles et d'établissements, dispositifs issus du monde de l'entreprise qui éloignent les IEN du 1er degré des circonscriptions. Les expériences anglo-saxonnes des dernières décennies en la matière

montrent l'inefficacité de tels dispositifs qui ont tous conduit à la mise en concurrence des personnels, des établissements et à la dégradation des services publics d'éducation au profit des écoles privées ;

- le maintien du cadre national de l'école et l'abandon des expérimentations du type Marseille ou « Notre Ecole faisons-la ensemble » qui conduisent inévitablement à la régionalisation du système éducatif et la mise en concurrence des établissements.

Pour la première fois, FO dépose une liste chez les inspecteurs aux élections professionnelles...

Le secteur IEN ID-FO a à peine un an d'existence. Le premier défi a donc consisté à faire connaître aux collègues notre existence, nos positions ainsi qu'à accompagner celles et ceux qui en ont besoin au quotidien. Il nous a fallu également nous imposer comme interlocuteurs auprès des autorités académiques et du ministère. Dans ces deux démarches, le choix de construire notre organisation au sein d'Indépendance & Direction FO, syndicat représentatif des personnels de direction, et de la FNEC FP-FO, a été très positif.

Nous avons organisé, grâce à ces soutiens la publication d'un « bulletin des IEN », des tractages, des interventions lors du séminaire des cadres du 1er degré en adressant un message au ministre devant l'ensemble des IEN du pays. Nous avons pris part à des groupes de travail ministériels.

Nous avons ainsi été en mesure de nous faire connaître comme le seul syndicat des corps d'inspection réellement indépendant. Cela nous a permis de réunir les 12 inspectrices et inspecteurs de cette première liste FO.

La dynamique est donc positive et notre objectif est bien de continuer à développer notre organisation. Nous sommes certains que nombre de collègues partagent nos positions. Nous travaillons à les convaincre de voter pour notre liste entre le 1er et le 8 décembre ! ■



élections professionnelles

Voter FO ... C'est facile !

Etape 1 : j'ouvre mon espace électeur

La première étape pour pouvoir voter FO est d'ouvrir mon espace électeur. Pour cela, deux possibilités :

- Je clique sur le lien unique contenu dans un mail reçu le jeudi 13 octobre 2022 sur ma boîte professionnelle ayant pour objet : « Ouverture du portail élections professionnelles ».
- Je clique sur le lien suivant : <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/identification-portail-electeur> (voir QR Code ci-contre)

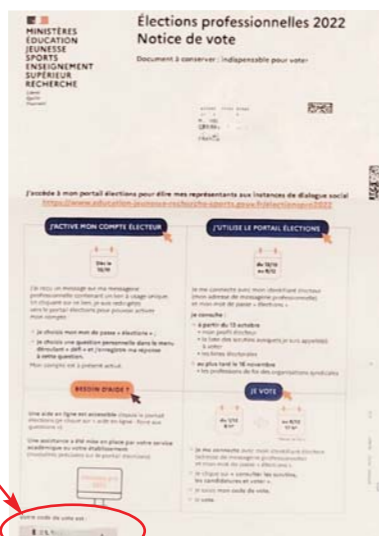
Je saisis mon identifiant en écrivant mon adresse de messagerie professionnelle. Je reçois un lien à usage unique dans ma messagerie. Ensuite :

- je crée le mot de passe de mon choix.
- je saisis une question « défi », parmi les 20 proposées, ainsi que sa réponse (utile en cas de « réassort » du code de vote). ■



Etape 2 : je récupère ma notice de vote

Code de vote



J'ai reçu à l'école ou à la maison (si je suis en congé maternité, congé parental, congé longue maladie, congé longue durée, congé de formation professionnelle) une notice de vote sur laquelle, en bas à gauche, figure un code de vote de 16 caractères.

Si je n'ai pas reçu ma notice de vote (ou si je l'ai perdue), je pourrai faire une demande de « réassort » de mon code de vote à partir du 1er décembre et pendant la période de vote dans mon espace électeur avec mon NUMEN et la réponse à la question « défi » que j'ai choisie sur mon espace électeur.

Si je suis remplaçant non affecté à l'année dans la même école, je ne recevrai pas de notice de vote. Il faut que j'obtienne mon code de vote en procédant à un « réassort » à compter du 1er décembre. ■

Etape 3 : je vote FO dès le 1er décembre

Dès le jeudi 1er décembre (et en tout état de cause avant le jeudi 8 décembre 17h), j'accède à mon espace électeur à partir du site ministériel :

www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/elections-pro2022/portail/accueil (voir QR Code ci-contre)

Pour cela, j'utilise :

- mon adresse de messagerie professionnelle ;
- le mot de passe que j'ai créé en ouvrant mon espace électeur.

Je clique sur « Je vote » en utilisant mon code de vote qui est en bas à gauche de ma notice de vote (ou que j'ai reçu grâce au « réassort »).

Je vote en cliquant sur le logo FO sans oublier un scrutin !

Voici pour rappel le nombre de votes que je dois effectuer :

- 3 votes si je suis enseignant (professeur des écoles, instituteur, contractuel) ou AESH ;
- 2 votes si je suis PE stagiaire ou PsyEN stagiaire ;
- 5 votes si je suis PE détaché dans le corps des PsyEN ;
- 4 votes si je suis PsyEN. ■

